

Bad Arolsen,  
le 17 mai 2019  
Page 1/4

## **Note explicative concernant le tarif des droits et émoluments**

Un règlement relatif au recouvrement d'émoluments pour certaines prestations des Arolsen Archives a été établi pour le compte de la Commission Internationale.

Ce règlement fait partie du règlement d'utilisation en vigueur.

Les prestations payantes sont indiquées dans ce tarif des droits et émoluments.

L'ensemble des prestations sont réalisées par les employés des Arolsen Archives.

Les prestations suivantes ne sont pas facturées :

- Délivrance de renseignements, oralement ou par écrit.
- Réponse à des demandes limitées de recherches pour le compte de visiteurs /utilisateurs.
- Aide des collaborateurs pour l'utilisation de matériel (biens archivistiques, livres, etc.) et explication du logiciel de recherche.

## **Tarifs des droits et émoluments du 4 août 2014 comme partie intégrante du règlement d'utilisation ainsi que dernière modification du 1<sup>er</sup> février 2018**

### **Fondement :**

L'utilisation des archives et d'autres services des Arolsen Archives à des fins de recherche et de formation est en principe gratuite.

Le tarif des droits et émoluments régit les coûts occasionnés par la fourniture de photocopies et de reproductions numérisées de documents à des fins de recherche et de formation.

Les prestations des Arolsen Archives sont gratuites pour la délivrance d'informations aux personnes relevant du mandat des Arolsen Archives, à savoir pour les demandes concernant ou faites au nom des victimes de la persécution national-socialiste, des survivants et de leurs familles.

Les utilisateurs peuvent recevoir des photocopies et des reproductions numérisées de documents soit sur place, soit sur demande écrite, électronique ou téléphonique après avoir reçu l'autorisation des Arolsen Archives d'utiliser les archives.

Il est interdit de reproduire des fonds (partiels) complets.

### **Procédure :**

1. Une utilisation des archives n'est possible qu'à condition que les Arolsen Archives soient en possession d'une demande. Il est possible de commander des copies ou des reproductions numérisées de documents ou de les réaliser dans le cadre d'une recherche sur place.
2. Avant la réalisation des copies, les Arolsen Archives peuvent établir une estimation des coûts qui ne devra pas être dépassée sans autorisation préalable. Comme solution alternative, l'utilisateur peut fixer une limite des coûts à ne pas dépasser par les Arolsen Archives sans autorisation préalable.
3. Dans le cas d'une résiliation unilatérale du contrat avant réalisation des copies, l'obligation de payer/fournir des prestations est annulée pour les deux parties contractantes. Les deux parties renoncent également à faire valoir toute revendication de dommages-intérêts d'ordre matériel ou immatériel.

# A r o l s e n A r c h i v e s

International Center  
on Nazi Persecution

Page 3/4

4. Les montants facturés sur la base de la présente tarification sont payables avant la remise des copies et des reproductions numérisées.

La présente tarification prend effet à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.

Annexe : Barème des coûts

## Barème des coûts selon les tarifs des droits et émoluments

| Prestation | Description de la prestation  | Prix unitaire | Indications supplémentaires   |
|------------|---|---------------|---|
| 1          | Sélection et sauvegarde d'archives numérisées (par image) par l'utilisateur                                     | 0,00 euro     | Frais pour le support d'information (DVD ou clé USB)                            |
| 2          | Sélection et sauvegarde d'archives numérisées (par image) par les Arolsen Archives:                             | 0,50 euro     | Frais administratifs; plus frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 3          | Numérisation d'archives sur papier (par image) par les Arolsen Archives   |               |   |
| 3a         | - résolution standard   | 1 euro        | Frais administratifs; plus frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 3b         | - résolution 300/600 dpi (tarif forfaitaire, 1 <sup>ère</sup> image)  | 25 euros      |   |
| 3c         | - résolution 300/600 dpi (à partir de la 2 <sup>ème</sup> image)  | 5 euros       |   |
| 4          | Numérisation d'archives sur micro-film/microfiche (par image) par l'utilisateur                                 | 0,00 euro     | Frais pour le support d'information (DVD ou clé USB)                            |
| 5          | Numérisation d'archives sur microfilm/microfiche (par image) par les Arolsen Archives                           | 0,50 euro     | Frais pour le support d'information (DVD ou clé USB)                            |
| 6          | Numérisation d'archives de la bibliothèque (par image) par l'utilisateur  | 0,00 euro     | Frais pour le support d'information (DVD ou clé USB)                            |
| 7          | Numérisation d'archives de la bibliothèque (y compris moyens de recherche) (par image) par les Arolsen Archives | 0,50 euro     | Frais administratifs; plus frais pour le support d'information (DVD ou clé USB) |
| 8          | Impression sur papier, noir et blanc, DIN A4 ou DIN A3  | 0,50 euro     |   |
| 9          | Impression sur papier, couleurs, DIN A4 ou DIN A3   | 1 euro        |   |
| 10         | Support d'information DVD ou clé USB (4GB)  | 5 euros       |   |
| 11         | Envoi selon travail occasionné  | tarif postal  | Frais d'emballage non calculés séparément                                       |

\*Les étudiants et écoliers bénéficient d'une réduction de 50% pour les prestations 2, 3a, 5, 7, 8 et 9 (frais pour le support d'information (DVD ou clé USB))

Le montant minimum de facturation s'élève à : 10,00 € (ce montant s'applique uniquement aux coûts de reproduction des documents issus des archives et de la bibliothèque et non à ceux des supports de données et d'expédition).